



Mairie de Nant

Place du Claux
12230 NANT

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal de Nant du 03 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15 **Présents** : 12 **procurations** : 2
Votants : 14 **Absents** : 1

Date de convocation : 27/03/2024

Date d'affichage : 27/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trois avril, à 18h, le Conseil municipal de Nant, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Richard FIOL, maire.

Etaient présents : Richard FIOL, Alain DELMAS, Anne-Marie FRENEHARD, Michel VERNHETTES, Paulette FOURNIER, Jean-François GALLIARD, Sabine THOMAS, Virginie GOVIGNON, Jean-Pierre CHARALAMBOS, Claude AROCAS, Christian JULIAN, Magali COULET.

Etaient Représentés : Lionel CAYRON représenté par Paulette FOURNIER.
Yvan BOUAT représenté par Richard FIOL

Etaient Absents : Vanessa AUBELEAU.

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance. Le Conseil peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Nomination secrétaire de séance ;
2. Approbation PV du conseil précédent ;
3. Décisions du Maire ;
4. Finances :
 - Vote des taux d'imposition taxes locales 2024
 - Budget commune : DM n°1 et n°2 ;
 - Affectations des subventions aux associations ;
5. Ressources Humaines : Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1er classe
6. Compte rendu expertise « Arbres Claux-Mairie »
7. Adhésion syndicat mixte « Agence d'attractivité Larzac-Vallées »
8. Église St Pierre :
 - I. Marché travaux validation CAO
 - II. Réévaluation des couts : annule et remplace Délibération 2024-04
 - III. Subvention complémentaire DRAC : annule et remplace Délibération 2024-05
 - IV. Subvention complémentaire Région Occitanie : annule et remplace Délibération 2024-06
9. Subvention complémentaire Département Aveyron : annule et remplace Délibération 2024-07
10. Programmation culturelle : Demande aide régionale spectacle vivant « Passages »

Questions diverses

Demande de complément au débat de politique générale

1. Nomination Secrétaire de séance

Délibération n° 2024-40

Vu l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité des membres présents et représentés :
Nomme M. Alain DELMAS pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2. Approbation du PV du Conseil du 28 février 2024

Paulette FOURNIER lit à l'assemblée ses remarques sur le compte rendu.

Elle demande que ce document qu'elle remet au secrétaire soit joint au présent PV.

Magali COULET regrette qu'il n'y ait pas de compte rendu du débat de politique générale.

Le procès-verbal du conseil du 28 février 2024 est approuvé à la majorité des membres présents

Abstention : 2 – Magali COULET, Christian JULIAN.

Contre : 3 - Paulette FOURNIER, Jean-Pierre CHARALAMBOS, Lionel CAYRON

3. Fonctionnement des assemblées : Enumération des décisions du Maire

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2020-21 du 23 Mai 2020, fixant les délégations du conseil municipal au Maire durant son mandat ;

Considérant qu'il appartient au Maire d'informer le conseil municipal des décisions prises dans le cadre des délégations de droit susvisées dès leur entrée en vigueur et, de rendre compte à la plus proche réunion de l'assemblée délibérante de ces décisions suivantes :

Compte tenu du temps très court qui sépare du dernier conseil, et de la vacance du secrétariat aucune information n'a pu être transmise.

4. FINANCES

4.I Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024

Délibération n° 2024-41

Pour mémoire, en 2023 :

- Taxe d'habitation : 9.00%
- Taxe foncière (bâti) : 14 % + taux départemental 20.69 %= 34.69 %
- Taxe foncière (non bâti) : 58 %

Le Maire propose au conseil Municipal de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2024,

- Taxe d'habitation : : 9.00%
- Taxe foncière (bâti) : : 14 % + taux départemental 20.69 %= 34.69 %
- Taxe foncière (non bâti) : 58 %

Le conseil ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré décide à l'unanimité de voter les taux ainsi présentés.

4.II Compte financier : Budget 45000 Commune exercice 2024,

Délibération n° 2024-42

Délibération modificative n°1

Alain DELMAS adjoint délégué à la préparation des documents budgétaires, informe le conseil des modifications nécessaires à l'équilibre du budget. (*En accord avec la DGFIP*):

	Dépenses		Recettes		
Investissement	Chapitre 01	305 120,23	chapitre 016	1641/16	200 000,00
			Chapitre 013	1322/13	105 120,23
Total section		305 120,23		305 120,23	différence (1)-(2) 0

Délibération modificative n°2

Modification à la demande de la DGFIP

	Dépenses		Recettes		
Investissement	Chapitre 21	-833,61	chapitre 040	4817-040	-1 803,88
				2804182-040	1 063,27
				2804181-040	-117,00
				280422-040	24,00
Total section	-833,61			-833,61	différence (1)-(2), 0
Fonctionnement	chapitre 68	-8 691,00	chapitre 70		9,00
	chapitre 042	8 700,00			
Total section	9,00			9,00	différence (1)-(2), 0

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les DM n°1 et 2 du budget principal de la commune.

4.III Compte financier : Tableau subventions aux associations l'exercice 2024 Délibération n° 2024-43

Suite aux demandes des associations de la Commune et compte tenu de leur activité, veuillez trouver ci-joint le tableau d'attribution.

Aux associations dont le dossier a été validé.

TABLEAU DES SUBVENTIONS ASSOCIATIONS	2024		
	ACCORD	en attente	
ADMR	500		
Amicale Sapeur Pompiers			dossier en attente
APE Ecole de Nant	1000		
Amicale Pecheurs Nant Saint Jean AAPPMA	100		nouvelle demande
Amicale Propriétaires et chasseurs Nant	sans objet		Pas de demande
Association Cynégétique Agricole et Chasseurs de Nant	sans objet		depuis
La Diane Nantaise	sans objet		2 ans
Chasse et Loisirs des Liquisses			dossier en attente
Jeunesse Sportive Nantaise	1500		
Festival des Hospitaliers			dossier en attente
GR Spéléo Nantaise	300		
Comité des Fêtes	1000		
Aînés du Roc	500		dossier à compléter
Les Amis de la Barbaresque	500		
Les Liquissols	300		
Nant Culture et Loisirs	500		
Nant Nature et Patrimoine	1000		
Les Amis de Saint Martin			dossier en attente
Association du Trévezel	200		
Les Cantarels de la Dourbie	300		
Association de Saint Michel de Rouviac	300		
Mas Razal			convention à établir
Les Anciens combattants	150		
Association Jeunes Nantais	300	à chiffrer	voyage à l'assemblée parlementaire
Les habitants de Saint Sauveur et des fermes environnantes	300		
Passion Rallye Aveyron	300		sous réserve du rallye
Sport Santé Bien Etre pour Tous à Nant	300		
Rétro Movies			dossier en attente
UCA Union des Commerçants et Artisans	300		
Total inscrit au Budget 2024	9 650	8 350	

Une enveloppe globale de 18 000€ est inscrite au budget de l'exercice 2024 pour les subventions aux associations communales.

Cette enveloppe attribue les subventions aux associations qui en ont fait la demande et dont le dossier est complet. Elle permettra en outre de répondre aux demandes en attente aux nouvelles demandes et aux subventions exceptionnelles si besoin.

Chaque nouvelle attribution sera soumise à la décision du conseil municipal., et le tableau sera complété.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver les points tels qu'ils ont été exposés.

- Paulette FOURNIER informe le conseil que des jeunes nantais sont invités à l'assemblée nationale, elle sollicite l'aide de la commune.

Le Maire demande un dossier complet sur ce projet.

5 - Ressources Humaines : Création d'un emploi permanent **Délibération n° 2024-44**

Le Maire expose que conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique les emplois permanents sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Administratif principal de 1ère classe, en raison de la vacance du poste de secrétaire de mairie depuis le 31 mars.

Le Maire, propose à l'assemblée :

La création d'un emploi permanent d'Adjoint Administratif principal de 1ère classe à temps complet à raison de 35 heures par semaine, pour assurer la fonction de secrétaire générale de la mairie de Nant. Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 03 avril 2024.....,

Filière : ...Administrative.....,

Cadre d'emploi : ...Secrétaire général de mairie.....,

Grade : Adjoint Administratif principal de 1ère classe - ancien effectif0..... (nombre)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

DECIDE : de créer un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet à raison de 35 heures par semaine, d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposé, d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement de l'agent qui sera affecté à cet emploi, d'informer que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget.

- nouvel effectif1..... (nombre)

Annexe à la Délibération n° 2024-44

Tableau des effectifs

Considérant qu'il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste

POSTES EMPLOIS PERMANENTS							
	CADRE D'EMPLOI - GRADE / Libellé de l'emploi	CAT	Tps hebdo	Postes pourvus à la date du tableau		Postes vacants à la date du tableau	Date de création réf. délibération
				Tit.	Contr.		
	Rédacteur - Rédacteur principal 1ère classe Secrétaire de Mairie	B	35			1	Delib n°2023-23 c 03/03/2023
	Adjoint administratif - Adjoint administratif principale 1ère classe	C	35	0		1	Délib n°2024-44 c 03/04/2024
	Adjoint administratif - Adjoint administratif principale 2ème classe Chargée des procédures administratives	C	35	1			Delib du 31/10/19
	Adjoint administratif - Adjoint administratif principale 2ème classe	C	35		1		Delib n°2023-70 c 04/07/2023

	Agent d'accueil, de gestion administrative et en charge du service à la population						
TECHN	Agent de maîtrise- Agent de maîtrise principal Responsable du service technique	C	35	1			Delib n°2018-58 d 08/06/2018
	Adjoint technique - adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe Agent technique polyvalent	C	35	1			Delib n°2021-03 d 15/01/2021
	Adjoint technique - Adjoint technique territorial Agent technique polyvalent	C	35	1			Delib n°2018-115 d 11/12/2018
	Adjoint technique - Adjoint technique territorial Agent technique polyvalent	C	35	1			Delib n°2021-40 c 09/04/2021
	Adjoint technique - Adjoint technique territorial Agent technique polyvalent	C	35			1	Delib n°2024-00 c 00/05/2024
Cantine	Adjoint technique - Adjoint technique territorial Cantinière	C	TNC 32 h1 2		1 en C D I		Delib n°2019-87 c 17/07/2019 Delib n°2021-90 c 22/09/2021
	Adjoint technique - Adjoint technique territorial Aide cantinière	C	TNC 19 h1 1	1			Delib n°2022-44 c 18/05/2022
ATSEM	Adjoint technique - Adjoint technique territorial ATSEM	C	TNC 29 h2 2	1			Delib n°2022-45 c 18/05/2022
	ATSEM – ATSEM principal de 2 ^{ème} classe ATSEM	C	TNC 30 h5 0	1			Delib n°2023-22 c 03/03/2023
ENTRETIEN	Adjoint technique - Adjoint technique territorial Agent d'entretien et en charge de la garderie de l'école	C	TNC 17 h1 7		1		Delib n°2023-69 c 04/07/2023
	Adjoint technique - Adjoint technique territorial Agent d'entretien des locaux communaux	C	TNC 22 h3 0	1			Delib n°2021-62 c 20/05/2021 Delib n°2021-80 c 09/07/2021

6. Compte rendu : Préconisation « Expertises arbres du Claux – Mairie »

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a confié à une entreprise spécialisée, la société « Atelier de l'arbre » un diagnostic sur l'état sanitaire (physiologique et mécanique) d'une vingtaine d'arbres répartis sur divers sites de la commune. (Plan en annexe).

Cette étude a été commandée par la mairie de Nant par devis n° 1489 signé le 30/10/2023.

Des questions se posent quant à l'état sanitaire de ces arbres,

Leur avenir et les risques éventuels pour le public. Il s'agit du premier examen de ces arbres par l'Atelier de l'Arbre. Ils ont été examinés il y a environ 10 ans par l'expert Pierre Aversenq du bureau d'études Chlorophylle Assistance.

Michel VERNHETTES précise que seulement 3 arbres font l'objet d'un risque élevé d'après l'expert, le micocoulier du virage Marquès et 2 marronniers devant le hall.

La conclusion est sans appel il faudra les abattre.

Une discussion s'instaure quant à l'opportunité de supprimer ces arbres, Virginie Govignon se pose la question sur la compétence des experts, et souhaite recevoir la totalité du rapport pour étude.

7. Adhésion au syndicat mixte de préfiguration agence d'attractivité « Larzac Vallées »

Délibération n° 2024-45

Monsieur le Maire présente l'état d'avancement de la réflexion commune menée au niveau de la Communauté de communes visant à structurer et à harmoniser la stratégie de développement des offres touristiques, culturelles, patrimoniales et économiques du territoire Larzac et Vallées.

Suite à l'étude rendue par Tourisme et Sites en 2021, les propositions ont été analysées et les structures associées ont été consultées afin d'identifier un programme d'action concret pour les prochaines années.

Il a découlé de ces échanges plusieurs axes de travail identifiés comme prioritaires :

la mise en cohérence de l'offre touristique et culturelle Larzac Vallées, avec en particulier la valorisation des cités templières et hospitalières, véritable vitrine touristique et patrimoniale du Sud du Département ;

- la nécessité de rechercher de nouveaux partenariats et des labels permettant une visibilité des territoires, en continuité de ceux déjà obtenus avec le classement au Patrimoine mondial des Causses et Cévennes ;
- la construction d'une stratégie d'attractivité des zones d'activités.

Suite à la disparition du conservatoire Larzac templier et Hospitalier, dissous en 2016, il n'a pas été possible pour le territoire de se coordonner et de mener une politique d'ensemble sur les volets patrimoniaux, touristiques, de médiation culturelle et d'animation du territoire.

Le territoire entier de la Communauté fonctionne aujourd'hui en ordre dispersé tant dans la gestion quotidienne que dans la mise en place d'une stratégie sur le long terme.

Dès lors, et afin de définir ensemble un plan pour l'avenir, il apparaît indispensable de créer une structure dédiée, associant les élus du territoire et recentrée sur ces champs de compétence relevant aujourd'hui de plusieurs échelons.

Pour les cités templières, il est aussi rappelé qu'elles appartiennent toutes aux communes, à l'exception de la Tour du VIALA DU PAS DE JAUX, propriété d'une association.

L'opportunité de créer un syndicat mixte dédié à ces réflexions et à l'accomplissement de ces missions constitue une solution adéquate aux problématiques identifiées.

Il regrouperait la Communauté de communes et les communes membres.

Le Département a été sollicité pour participer au syndicat et va se prononcer sur ce sujet lors de la commission permanente du 22 mars 2024.

Si son adhésion était approuvée, elle permettrait de concourir à la nouvelle impulsion politique touristique et d'attractivité de ce territoire, en s'appuyant sur le phare que sont les cités templières.

Cette structure serait une instance de dialogue et de décisions, bénéficiant des compétences du Département en phase de préfiguration permettant d'organiser sur le long terme l'intervention des acteurs du territoire. Néanmoins, et afin de réfléchir à une phase de préfiguration permettant de mesurer les résultats concrets de cette collaboration, il vous est proposé de créer un syndicat mixte d'une durée de 3 ans.

La dénomination proposée « agence d'attractivité Larzac Vallées » est un gage de réactivité et d'efficience dans les actions.

Suite à cette présentation les conseillers se sont exprimés sur le bien-fondé de cette création,

JP CHARALAMBOS s'interroge sur « la réelle efficience de ce syndicat »

JF GALLIARD s'étonne car dans l'objet, il est évoqué « l'activité économique » qui est une compétence de l'intercommunalité.

Paulette FOURNIER propose sa candidature de représentant de Nant.

Magali COULET précise que le représentant de Nant ne sera pas systématiquement le représentant de Larzac Vallées, elle demande si le bureau de l'OT restera à Nant.

Le conseil municipal après cet exposé décide à la majorité des présents ou représentés, 1 contre : Sabine THOMAS,

5 abstentions : Jean-François GALLIARD, Jean-Pierre CHARALAMBOS, Virginie GOVIGNON, Claude ARROCAS, Alain DELMAS.

-D'APPROUVER la création du syndicat mixte de préfiguration « Agence d'attractivité Larzac Vallées ».

-DE DEMANDER une création du syndicat mixte au 1^{er} septembre.

-D'APPROUVER les statuts du syndicat mixte tel qu'annexé à la présente délibération.

-D'ADHERER à la carte 1 telle(s) que mentionnée(s) dans les statuts.

-DE DESIGNER en tant que représentant au syndicat mixte Madame Paulette FOURNIER qui accepte ces fonctions.

Le conseil municipal autorise Madame Paulette FOURNIER à être membre du comité syndical dans le cas où elle serait désignée par les représentants des communes de CORNUS, FONDAMENTE, LA BASTIDE

8. Eglise St Pierre

- **8.I - Attribution des lots du marché de travaux.**

- **Délibération n°2024-46**

Suite au point effectué par l'architecte, maitre d'œuvre dans cette opération, et suite à l'ouverture des plis et des négociations avec les entreprises,

Il est proposé de retenir :

Lot 1 : Echafaudages/Couvertures en lauzes/Cuivrerie/Zinguerie
SEVERAC &Fils pour 274 299.80€.

Lot 2 Maçonnerie/Pierre de Taille.

MUZZAROC pour 137 293.50€

Montant du projet : **411 593.30€**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte le projet comme décrit.

- **8.II - réévaluation du coût de l'opération. Délibération n°2024-47 annule et remplace la délibération 2024-04**

Suite au point effectué par l'architecte, maitre d'œuvre dans cette opération, et suite à l'ouverture des plis et des négociations avec les entreprises, il y a lieu de revoir le montant de l'opération. En effet, il avait été budgétisé un montant prévisionnel pour l'opération (travaux + MO) de 225 874.40€ HT/ 271 049.28€ TTC, le montant des travaux de l'opération s'élève après négociation à 411 839€ HT/

Les subventions octroyées s'élèvent à :

DRAC 112 937.20€

Département de l'Aveyron 33 881€

Région Occitanie 33 881€

Les partenaires financiers, au vu de l'importance de l'augmentation du coût de l'opération, augmentation de 215 965€ HT, se sont engagés par mail à accorder des subventions complémentaires à hauteur de :

DRAC 107 983€ - 50% du coût supplémentaire

Département de l'Aveyron 43 193€ - 20% du coût supplémentaire

Région Occitanie 43 193€ - 20% du coût supplémentaire

Soit un total de subvention de 90% du coût supplémentaire de l'opération.

Restant à charge pour la totalité des travaux pour la Mairie de NANT 66 771.HT

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide :

- D'accepter le projet comme décrit ;
- De contacter les services préfectoraux afin d'obtenir une dérogation à la règle des 80% de subventions octroyées.

- **8.III – Demande complémentaire. Subvention DRAC Délibération 2024-48 Annule et remplace la délibération 2024-05**

Suite au point effectué par l'architecte, maitre d'œuvre dans cette opération, et suite à l'ouverture des plis et des négociations avec les entreprises, il y a lieu de revoir le montant de l'opération.

Le montant des travaux de l'opération s'élève après négociation à 441 839€ HT

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention selon le plan de financement suivant :

Dépenses prévisionnelles complémentaires		Recettes prévisionnelles complémentaires		
Nature	Montant € HT		Montant complémentaire € HT	Taux
		Aides publiques		
Dépenses de travaux supplémentaires	215 965€	DRAC	107 983 €	50 %
	e	Conseil régional	43 193 €	20 %
		Conseil départemental	43 193 €	20 %
		Total des aides publiques complémentaires demandées	194 369 €	90 %
		Autofinancement		
		Fonds propres	21 596 €	10%
TOTAL	215 965€	TOTAL		215 965 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet selon le plan de financement fourni par le maitre d'œuvre à la suite des négociations avec les entreprises ;

De charger Monsieur le Maire de déposer une demande complémentaire de subvention auprès de la DRAC.

• **8.IV - Demande complémentaire. Subvention Région OCCITANIE.**

Délibération n° 2024-49 annule et remplace la délibération 2024-06

Suite au point effectué par l'architecte, maitre d'œuvre dans cette opération, et suite à l'ouverture des plis et des négociations avec les entreprises, il y a lieu de revoir le montant de l'opération. Le montant des travaux de l'opération s'élève après négociation à 441 839€ HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention selon le plan de financement suivant :

Dépenses prévisionnelles complémentaires		Recettes prévisionnelles complémentaires		
Nature	Montant € HT		Montant complémentaire € HT	Taux
		Aides publiques		
Dépenses de travaux supplémentaires	215 965€	DRAC	107 983 €	50 %
		Conseil régional	43 193 €	20 %
		Conseil départemental	43 193 €	20 %
		Total des aides publiques complémentaires demandées	194 369€	90 %
		Autofinancement		
		Fonds propres	21 596 €	10%
TOTAL	215 965€	TOTAL		215 965€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet selon le plan de financement fourni par le maitre d'œuvre à la suite des négociations avec les entreprises ;
- De charger Monsieur le Maire de déposer une demande complémentaire de subvention auprès de la région.

• **8.V - Demande complémentaire. Subvention auprès du département**

Délibération n° 2024-50 annule et remplace la délibération 2024-07

Suite au point effectué par l'architecte, maitre d'œuvre dans cette opération, et suite à l'ouverture des plis et des négociations avec les entreprises, il y a lieu de revoir le montant de l'opération. Le montant des travaux de l'opération s'élève après négociation à 441 839€ HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention selon le plan de financement suivant :

Dépenses prévisionnelles complémentaires		Recettes prévisionnelles complémentaires		
Nature	Montant € HT		Montant complémentaire € HT	Taux
		Aides publiques		
Dépenses de travaux supplémentaires	215 965€	DRAC	107 983€	50 %
		Conseil régional	43 193€	20 %
		Conseil départemental	43 193€	20 %
		Total des aides publiques complémentaires demandées	194 369€	90 %
		Autofinancement		
		Fonds propres	21 596€	10%
TOTAL	215 965€	TOTAL		215 965€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet selon le plan de financement fourni par le maitre d'œuvre à la suite des négociations avec les entreprises ;
- De charger Monsieur le Maire de déposer une demande complémentaire de subvention auprès du département.

9. Programmation culturelle 2024 : aide régionale projet local culture - patrimoine

Délibération n° 2024-51

Sur les propositions de la Commission municipale Culture élargie aux acteurs culturels locaux la Commune de Nant s'est inscrite dès décembre 2021 dans un schéma de développement culturel de territoire favorisant la vie sociale et l'attractivité du territoire, dans l'élaboration d'une véritable programmation culturelle communale et associative en collaboration avec les partenaires institutionnels et en soutien aux acteurs culturels locaux (amateurs et professionnels) et d'une saison culture /animation accessible au plus grand nombre et à tous les publics en proposant une saison hivernale et une saison estivale festive à vocation touristique .

Depuis la reprise de la vie sociale et grâce à la mise en synergie des acteurs locaux la programmation culture /animation se structure autour de thématiques porteuses : les Escapades du Théâtre de Millau, Ciné 'fil à Nant (film documentaires, film en bobines ...), les Music 'Halles, les concerts à l'abbatiale, à Saint Michel de Rouviac, théâtre jeune public avec les scolaires, expositions, Chemin de l'Eau, canaux, jardins ...

La Commune de Nant tend donc vers une programmation culture/animation structurée qui doit lui permettre d'être reconnue et éligible aux dispositifs départementaux et régionaux en faveur de la culture et du patrimoine.

Il en est ainsi du dispositif d'aide à la diffusion de proximité de la Région Occitanie reconduit sur la période 2022-2028 pour les communes de moins de 15 000 habitants pour la programmation de spectacles créés et joués par des équipes artistiques dont le siège social se situe en Occitanie.

Ainsi sur la programmation communale 2024 trois spectacles sont éligibles à ce dispositif régional :

- 1- Concert projet Newton : rock, musique actuelle, le samedi 22 juin 2024 à Nant Place du Claux en soirée présenté par Odyssee Spectacle
- 2- Spectacle « Vacarme(s) ou comment l'Homme marche sur la Terre » tournée itinérante en camion-scène : le 17 ou 18 août 2024 à Nant Place du Cloître en soirée présentée par la Cie La Joie Errante.
- 3- Spectacle vivant « Passages » Cirque acrobatique et ciné-concert : jeunes public et familles, le mardi 23 juillet 2024 en fin d'après-midi à Nant Place du Cloître et/ou petit hall, présenté par la Cie La Brebis Egarée.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide :

- De valider la programmation sur la saison culturelle estivale 2024 :
 - a) Concert projet Newton : rock, musique actuelle, le samedi 22 juin 2024 à Nant Place du Claux en soirée présenté par Odyssee Spectacle
 - b) Spectacle « Vacarme(s) ou comment l'Homme marche sur la Terre » tournée itinérante en camion-scène : le 17 ou 18 août 2024 à Nant Place du Cloître en soirée présentée par la Cie La Joie Errante.
 - c) Spectacle vivant « Passages » Cirque acrobatique et ciné-concert : jeunes public et familles, le mardi 23 juillet 2024 en fin d'après-midi à Nant Place du Cloître et/ou petit hall, présenté par la Cie La Brebis Egarée.
- D'autoriser le maire à présenter un dossier d'aide à la diffusion de proximité auprès de la Région Occitanie pour lequel ces spectacles sont éligibles.

Questions diverses

Sujets abordés :

- Chemins de Cazic- Vallongue- Le Sambuc
 - Réponse du maire à un courrier de quatre conseillers sur le débat de politique générale.
- L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clos la séance à 19h15.

Le secrétaire
Alain DELMAS



Le Maire
Richard FIOL

